

DEPARTEMENT DU CALVADOS

Mairie de

MONCEAUX EN BESSIN

14400

Tel: 02.31.21.96.43

Date de convocation : 19/02/2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 24 février à vingt heures quarante, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie de Monceaux en Bessin, sous la présidence de Gilles ISABELLE, Maire de Monceaux en Bessin.

Membres en exercices : 15

Présents : 09

Votants : 12

Etaient présents :

Mme Anne DUJARDIN, M. Michel BONNEAU, Adjoints
M. Matthieu BARBÉ, Wilfried GORHY, Caroline LEVAVASSEUR, Bruno OLIVE,
Christophe de SAINT LOUVENT, Alain SOUHARD, Bertrand VIARD, Conseillers

Absents excusés :

Martial LE BOUTEILLER a donné pouvoir à Mme Anne DUJARDIN
Patrick LALONDE a donné pouvoir à M. Michel BONNEAU
Emmanuel LALOUELLE a donné pouvoir à M. Gilles ISABELLE
Bertrand VIARD (vacances)

Absents :

M. Thibaud BERNARD, Frédéric JOUGOUNOUX

Secrétaire de séance : M. Alain SOUHARD

Ordre du jour :

Approbation du précédent conseil municipal du 27 janvier 2017.

- **I°/ Urbanisme : nouvelles règles**
- **II°/ Intercommunalité : pouvoir de police, CR eau potable, office de tourisme..**
- **III°/ Travaux (Travaux ponctuels, Projet aménagement zone AU, échangeur, Avancement projet mairie)**
- **IV°/ Orientation budgétaire 2017(clôture 2016)**
- **V°/ Questions diverses : Insee, ADTLB, site internet communal et tour de table**

PREAMBULE :

Énumération des élus présents, mise en place du conseil municipal.

Commune de Monceaux en Bessin
Séance du 24 février 2017

Désignation du secrétaire de séance : M. Alain SOUHARD

Le conseil municipal approuve le compte rendu du 27 janvier 2017

I°/ Urbanisme :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la délivrance des permis de construire est soumise à de nouvelles exigences : les travaux d'isolation thermique deviennent obligatoires lors de travaux de réhabilitations importants. Le recours à un carnet numérique d'entretien et de suivi est également exigé pour toutes constructions nouvelles.

Les constructions recevant du public devront intégrer des infrastructures dédiées à la recharge des véhicules électriques et au stationnement sécurisé des vélos. Enfin, à compter du 1^{er} mars 2017, le recours à un architecte devient obligatoire pour une surface supérieure à 150 m² (hors usage agricole).

Le Conseil prend note de ces informations.

II°/ Intercommunalité :

II.1 – Pouvoirs de police en matière d'accueil des gens du voyage et de la voirie des zones d'activités :

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lois 2014-336 du 24 mars 2014, 2015-991 du 7 août 2015, prévoient un transfert automatique, des maires des communes membres vers le président de l'intercommunalité, pour les pouvoirs de police (aires d'accueil, gens du voyage, police en matière de voirie ...

Il ajoute que l'article L 5211-9-2 III du code Général des Collectivités permet au Président de l'intercommunalité de renoncer aux pouvoirs de police si au moins un maire s'y est opposé. En l'espèce, une commune a manifesté son opposition.

Conformément à la réglementation, M. le Président de l'intercommunalité de Bayeux Intercom a informé notre collectivité de sa volonté de renoncer au transfert des pouvoirs de police ci-dessus cités.

Le Conseil Municipal prend acte de cette décision.

II.2 – Rapport Commission Eau potable et défense incendie

M. Le Maire présente aux conseillers le rapport de la commission Eau potable et défense incendie, (point budgétaire), il précise que la mesure des points d'eau Incendie sera réalisée désormais tous les 3 ans.

M. le Maire ajoute que les présidents des syndicats d'eau concernés par le périmètre intercommunautaire de Bayeux Intercom se sont réunis pour une réflexion autour d'un syndicat mixte.

Le Conseil Municipal prend note de ces informations.

II.3 - Office de tourisme de Bayeux Intercom :

M. le Maire informe le conseil municipal des résultats de l'office de tourisme de Bayeux. L'office de tourisme de Bayeux Intercom collecte les informations relatives aux animations

organisées dans le cadre du D-Day Festival 2017, qui cette année aura lieu du **27 mai au 11 juin 2017**. Monceaux en Bessin n'est pas concernée.

M. le Maire ajoute que la commission Développement Touristique a présenté les objectifs 2017 (itinéraires des randonnées, pistes cyclables, visites guidées) ; les animations estivales (feux d'artifice, rdv Cathédrale, Abbaye de Juaye Mondaye...) ; le rapport financier 2016 - notamment le budget recette (taxe de séjour) et l'intégration des communes d'Arromanches et de St Come de Fresne.

II.4 – Rapport office tourisme Bayeux Intercom 2016

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'après deux années (2014 et 2015) à forte fréquentation, 2016 marque un retour à la normale pour l'office de Tourisme de Bayeux Intercom. M. le Maire ajoute que le compte rendu de cette année passée est consultable sur le site web : **bayeux-bessin-tourisme.com**

II.5 – Rapport OPAH

M le Maire donne le bilan 2016 de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) suite à la réunion du 7 février 2017. L'objectif quantitatif est de 300 logements à réhabiliter (240 logts et 60 bailleurs), 565 contacts ont été entrepris et 185 logements ont été éligibles. Le montant des travaux occupants s'élève à 2 850 084 € (financements : Conseil Régional, Département, intercom, Anah et autres.).

Sur l'ensemble « occupants et bailleurs, les 3 337 720 € de travaux ont été réalisés par des artisans locaux ou du bassin d'activités. La prolongation de ce programme est souhaitée au-delà du 30 juin 2017 (date fin du contrat actuel).

M. le Maire informe le conseil qu'une permanence d'information sans rendez-vous a lieu le 2^e et 4^e mercredi du mois (9 / 12h) à la communauté de communes de Bayeux Intercom :

II.6 Comité Collectéa :

M. le maire donne lecture du compte rendu de la réunion du comité syndical du syndicat Collectéa, à savoir la réélection en tant que président de M. Frédéric RENAUD, M. Loic JAMIN 1^{er} vice-président, M. Albert COUCHANT 2^{eme} vice-président, M Christian MARIE 3^{eme} vice-président. Le bureau est composé de 12 membres. Le président et les 3 vice-présidents ainsi que M. Jean OBLIN, Michèle MOUCHEL, Michel GUESNET, Christian VIEL, Pierre ANGER, Michel FAUVEL et Jean Paul MONTAGNE.

II.7 SEROC :

M. le maire informe le conseil que le syndicat de traitement des déchets ménagers (SEROC) est présidé actuellement par Mme Michèle MOUCHEL (1^{ère} vice-présidente). La loi Nôtre ne permet plus à M. Marc FONTAINE d'y exercer ce rôle suite au redécoupage des intercommunalités. Le conseil syndical se réunira prochainement pour désigner les nouveaux dirigeants. (Paru aussi dans la presse),

III°/ Travaux :

2017.02.24-1

III.1 – Travaux communaux :

Lors du conseil municipal du 27 janvier 2017 et sur avis de la commission travaux du 12 janvier, le conseil municipal a approuvé à la majorité les projets suivants (délibération DM2017.01.27-5) :

Travaux atelier/mairie, travaux voirie (sentes aux ânes, Chesnaie, Cachette, rues des Pommiers et des Platanes), travaux cimetièrè

Ces travaux ont été attribués à l'entreprise RVB (Réseaux Voirie Bayeux) pour les montants suivants.

1. Sente aux ânes : 10 753,44 TTC(en RAR)
2. Chemin du Moulin : 2 546,64 TTC
3. Sente de la Chesnaie : 3 363,00 TTC (en RAR)
4. Travaux cimetièrè : 17 222, 82 TTC (en RAR)

M le Maire propose au conseil d'attribuer les marchés à l'entreprise RVB pour les montants cités.

Le Conseil remarque que la signalétique au sol du rond-point de Crémel sera également à revoir. M. le Maire indique qu'elle sera à imputer sur le budget communal puisqu'elle est située à l'intérieur des limites d'agglomération.

⇒ Le conseil municipal à l'unanimité vote pour l'attribution de ces travaux et mandate le maire pour signer les offres travaux.

2017.02.24-2

III.2 – Aménagement zone 1AU – Projet résidence

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'avec Mme Anne DUJARDIN et M. Michel BONNEAU, ils ont rencontré le Mercredi 1 février 2017 l'aménageur Nexity pour conclure sur l'aménagement du projet d'aménagement situé le long de la route de Tilly (près du poste Haute tension Rte / Enedis). Il précise que l'aménageur a pris en compte l'ensemble des remarques et a remis le 8 février 2017 un projet modifié par celui reçu ce jour. M. le Maire présente au conseil municipal ce dernier projet.

De gros efforts ont été réalisés de la part de l'aménageur, il en résulte que la résidence comprendra 20 parcelles d'une superficie comprise entre 494m² et 898m². L'aménageur sollicite l'approbation du projet avec les nouvelles implantations des maisons de la part du conseil. Il souhaite également qu'un nom soit donné à cette résidence afin de déposer le permis d'aménager sous ce nom.

Le conseil municipal après en avoir débattu et en raison de sa proximité avec le chemin des Violettes décide à la majorité de nommer ce projet « résidence Les Violettes ».

Le Conseil Municipal, après étude du projet, émet une réserve sur l'aménagement de la sortie VC3/RD6 qui semble ne pas être suffisamment sécurisée du fait du manque de visibilité. M. Matthieu BARBÉ souligne le fait que le trottoir rue des Pommiers donnant en face du futur trottoir du chemin des Violettes devra être revu à la baisse afin de permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite. M. le Maire précise qu'il n'a pas encore l'avis du SCOT sur les habitations situées le long du Chemin des Violettes et dont l'accès se fait directement sur la VC3. L'aménageur prendra en charge l'aménagement du chemin si le SCOT accorde ces trois accès.

M. Matthieu BARBÉ observe que le terrain espaces verts au nord de la zone 1AU est situé auprès de la rue des Pommiers. M. le Maire indique qu'il n'est pas possible de déplacer cet espace vert situé sur une zone humide.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, accepte à 10 voix pour et 2 contres (Mme Anne DUJARDIN et M. Martial LE BOUTEILLER) que l'aménageur dépose le permis d'aménager du projet en l'état.

III.3 - Projet déviation

M. le Maire informe le Conseil qu'après une rencontre avec l'Agence Routière du Calvados, les responsables de projets du département en charge du projet de la déviation RD6 / RN 13, ainsi que le Syndicat d'électrification du Calvados ont déterminé le planning travaux du projet échangeur comme suit :

- 1ere phase : mars 2017 -> début travaux sur RD 94
- 2eme phase : Fin d'année -> Barreau et intersection (rd point) Bellefontaine
- 3eme phase : 2018 -> terrassement échangeur et intersection Cremel *.
- 4eme phase : 2019 Chaussée échangeur.

M. Christophe de SAINT LOUVENT remarque que le barreau de la déviation devant être réalisé pour le début 2018, la route départementale n°6 devrait être délestée de sa circulation.

M. le Maire indique que les travaux d'effacement de réseaux au hameau de Crémel en accord avec le SDEC Energie, Bayeux et la collectivité ne seront réalisés que l'année prochaine en raison du planning chargé du SDEC. Il ajoute que le plan du projet est accessible depuis le secrétariat de mairie ou sur le site internet de la Mairie www.monceaux-en-bessin.fr

III.4 - Projet mairie Atelier

M. le Maire rappelle que M. Michel BONNEAU et M. Bruno OLIVE sont en charge du dossier Mairie/Atelier .Ceux-ci informent le Conseil que le Permis de construire, actuellement à l'étude chez l'architecte, sera déposé prochainement, en même temps que le dossier de consultation, qui devrait être mis en consultation des entreprises au printemps.

IV°/ Orientation budgétaire :

2017.02.24-3

IV.1°/ Commission finances :

Afin d'établir l'orientation budgétaire 2017, M. le Maire redonne la liste des travaux et les montants financiers correspondants aux commissions travaux et financières tenues en janvier dernier. Il rappelle les résultats 2016 émis lors du conseil municipal du 24 janvier 2017.

Budget 2016	Dépenses	Recettes	
Section de fonctionnement	163 347, 88	241 558,48	(252 532,40)
Section d'investissement	15 503,26	103 207,68	(26 216,29)
reports	(invest) 61 488,13	(fonct) 174 321,80	
Résultat de clôture	278 748, 69		

Orientations budgétaires 2017

Investissement

	débit
Solde de l'exercice	0
Dépenses d'équipement	229 859
Dépenses financières (remboursé emprunt)	18 593*
Total	248 452

	crédit
Excédent reporté	26 219,29
Recette d'équipement	66 216,29
Recettes financières	17 500
Virt de la sect fonct	164 735,71
	248 452

Section d'investissement équilibrée en débit et crédit à **248 452 €**

Fonctionnement

	débit
Charges	288 900,69
Charges financières (interets)	1300*
(Virement à l'invest	164 735,71
Total	454 936,40

	crédit
Excédent reporté	252 532,40
Dotations et participations	55404
Impôts taxes	140 000
Autres produits (salle, loyers)	7000
	454 936,40

Section de fonctionnement équilibrée en débit et crédit à **454 936,40 €**

M. le Maire indique que le projet atelier mairie représente le plus gros poste est en investissement. Les dépenses imprévues sont maintenues, le compte fêtes et cérémonies a été revu à la hausse afin de pouvoir concourir au CMJ (Conseil Municipal des jeunes).

M. le Maire signale que le débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Il ajoute qu'il le présentera afin de garantir de la prise en compte du projet atelier/mairie, auprès de la trésorerie et des services de l'état.

M. Matthieu BARBÉ souhaite qu'une date pour la commission finances soit retenue. M. le Maire propose de retenir le 23 mars, 20h00.

M le Maire rappelle les taux d'imposition en vigueur, ceux-ci n'ont pas été augmentés depuis l'année 2011 qui s'établissent comme suit : Taxe d'habitation 12.13%, Taxe foncière 22.05%, Taxe foncière non bâtie 33.19%. Il propose de maintenir ces taux et souligne aussi que les maintenir permet de faire face aux projets importants dont la commune bénéficie et évite à la municipalité d'avoir recours à l'emprunt et donc son **endettement**.

Après avoir exposé que les taux de Monceaux sont les plus élevés, M. Christophe de SAINT LOUVENT propose de baisser les taux communaux.

M. le Maire indique que Monceaux se situe à un niveau médian des communes équivalentes en périphérie de Bayeux et, bien entendu en dessous de la ville centre. Il ajoute que Monceaux a de forts investissements prévus pour cette année et, il est d'ores et déjà programmé des investissements pour 2018 tels qu'au bourg et à Crémel.

M. Christophe de SAINT LOUVENT ajoute que la commune peut tout à fait absorber une baisse d'impôts.

M. Michel BONNEAU rappelle au Conseil que l'état se désengage de plus en plus et alourdit le budget de la commune.

M. Gilles ISABELLE souligne que le fait de ne pas baisser les taux permet à Monceaux en Bessin de réaliser de gros travaux sans emprunter.

M. Christophe de SAINT LOUVENT insiste sur le fait qu'une si petite baisse de taux aurait peu d'impact sur le budget communal.

M. Michel BONNEAU propose de garder la sécurité.

M. Christophe de SAINT LOUVENT remarque que la commune fait des bénéfices d'année en année.

M. Gilles ISABELLE rappelle que la commune n'a pas fait d'investissement l'année passée, d'où un report automatiquement plus important mais qui sera de ce fait absorbé par le programme travaux 2017. La Municipalité a déjà de gros projets pour l'année suivante : Crémel : 60 000.00€, le bourg : 100 000.00€, la voirie de Crémel – pas encore chiffrée. La commune a, pour autant, très peu d'endettement, moins de 10 % sans augmenter l'impôt, le budget de Monceaux en Bessin est sain. Il ajoute qu'à l'achèvement de l'échangeur, la commune pourrait faire face à des frais d'aménagement de la départementale.

M. le Maire demande au Conseil de voter les taux communaux et d'approuver le DOB.

M. Matthieu BARBÉ ne comprend pas pourquoi approuver le DOB.

M. Gilles ISABELLE rappelle que depuis trois ans, le conseil approuve une orientation budgétaire afin de donner aux conseillers les éléments financiers en amont du vote du budget et ainsi d'en faciliter son approbation.

Le Conseil Municipal à 11 voix pour et 1 voix contre (M. Christophe DE SAINT LOUVENT qui considère que le projet principal est démesuré). M. Matthieu BARBÉ ajoute que Monceaux doit rester modeste sur l'investissement

V°/ Questions Diverses

V.1 – Communication

- M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'Insee a dévoilé, début janvier, les chiffres authentifiés des populations de chaque commune de France. Ces chiffres sont importants puisqu'ils déterminent le niveau de dotation versée par l'état. Notre population 2017 est de **553 habitants** (475 en 2009)

2017.02.24-4

- ADTLB : M. le Maire informe le Conseil que M. Nisse, président de l'Association de Développement Territorial Local du Bessin, le sollicite pour une éventuelle adhésion. La cotisation est de 1, 75€ par habitants soit 967,75 € pour cette année 2017.

M. Michel BONNEAU souligne la faible présence des Moncéens lors des manifestations précédemment organisées sur la commune

M. Christophe de SAINT LOUVENT rappelle que, dans le cadre du domaine privé, il a organisé une manifestation à son domicile, qui a très bien fonctionné.

M. le Maire rappelle que Monceaux en Bessin a précédemment adhéré à cette association. Il ajoute que la dernière festivité organisée par l'ADTLB sur la commune n'a pas suscité l'intérêt des habitants. De plus, chaque évènement organisé à Monceaux en Bessin nécessite beaucoup de participation communale puisque l'impression et la distribution des flyers sur la commune, la publicité dans les commerces de Bayeux et les repas pour les intervenants sont à charge de la collectivité. Il remémore au conseil l'incident des repas commandés et payés chez un traiteur que les artistes ont refusé parce qu'ils souhaitaient manger chaud..

M. Christophe de SAINT LOUVENT croit savoir que M. NISSE a un projet d'animation sur Monceaux si la commune décide d'adhérer. Il demande que M. le Maire se rapproche du Président pour s'en informer avant que le Conseil délibère.

M. le Maire précise au Conseil que la cotisation 2017 restera à 967.75€ si une adhésion en mars ou avril est votée.

Mme Anne DUJARDIN ajoute que pour une représentation sur Monceaux, son coût serait de 1000.00€ de cotisation auquel on ajoute les frais de boissons, repas flyers

M. le Maire propose de ne pas donner suite à cette demande. En cas de proposition intéressante pour les habitants, il solliciterait de nouveau le Conseil pour statuer sur cette adhésion.

Le conseil Municipal à 11 voix pour et 1 contre (M. Christophe DE SAINT LOUVENT) décide de ne pas donner suite à la demande de M. NISSE. Le conseil municipal souhaite connaître la nature de la (des) manifestation(s) envisagée(s) avant d'adhérer. M. le Maire prendra contact avec l'ADTLB.

- M. le maire donne l'information émanant de la Préfecture constatant le franchissement du seuil de vigilance en cas de sécheresse et prescrivant les mesures de surveillance des usages d'eau sur l'ensemble du territoire départemental (restreindre les usages non prioritaires, réduire les lavages etc.).

2017.02.24-5

- Site internet : M. le Maire rappelle au conseil municipal que le site internet est désormais opérationnel, sa mise en valeur (exploitation) est confiée à un référent qui récolte les informations avec l'aval des élus (Maire/adjoint et/ou commission animation par exemple). En complément, le secrétariat de mairie complète ce travail (informations communales, administratives / législatives etc..).M. le Maire précise que c'est M. Emanuel LALOUELLE assure actuellement la gestion du site.

Considérant le travail effectué et le résultat constaté, M. le Maire propose au conseil municipal de renouveler sa confiance à M. Emmanuel LALLOUELLE afin qu'il conserve la gestion du site.

Le conseil approuve ce choix à l'unanimité et félicite M. Emmanuel LALOUELLE pour le travail effectué.

M. Christophe de SAINT LOUVENT demande à lister les adresses mails des habitants pour éviter les boîtages.

M. Michel BONNEAU l'informe que les habitants ne sont pas favorables à divulguer leur adresse mail. Il présente un flyer qu'il propose de distribuer en même temps que les sacs déchets verts et jaunes mettant en valeur le site internet de Monceaux en Bessin et les incitant à s'inscrire à la newsletter afin de se tenir informés des actualités de la commune. Il ajoute que certains habitants ne disposent pas encore d'internet, le boitage reste indispensable pour la bonne information des administrés.

M. le Maire ajoute que les adresses mails ne seront pas listées.

2017.02.24-6

V.2 - Salle polyvalente

M. le Maire rappelle au conseil que la salle communale est louée le weekend pour 400€ hors Monceaux et 250€ pour les Moncéens. Afin d'accroître les locations et faire face aux offres à proximité, (salle de Ellon, Saint Martin des entrées, Subles, Arganchy et Bayeux), il propose au conseil municipal de revoir à la baisse le tarif hors commune.

Le conseil après en avoir débattu, décide à l'unanimité de fixer le tarif de la location « hors Monceaux » à 350 € et précise qu'il sera appliqué dès le 25/02/2017.

Afin de faciliter la prise en charge des titres de recettes par la trésorerie, le conseil rappelle les conditions de locations :

- **Tarifs :**

Location de la salle communale (hors prestations annexes)	Hors Monceaux	Habitant de Monceaux
Soirée journée 1/2 soit 4 h (<i>fermeture 19 h</i>)	150 €	100 €
Journée (9h00-19h00)	200 €	150 €
Journée + soirée avec cuisine	250 €	180 €
Week-end avec cuisine	350 €	250 €

- Le montant appliqué durant la période estival (du 1er avril au 31 octobre) sera de 20€ et, l'hiver (du 1er novembre au 31 mars), il sera de 60€.
- En cas d'état des lieux négatif, le ménage sera facturé 15 € de l'heure avec un **minimum** de 3h.
- Un acompte de 50% sera encaissé lors de la demande de location.
- Un chèque de caution (non encaissé) sera demandé à la remise des clés
- En cas d'annulation intervenant plus de deux mois avant la location prévue, l'acompte versé et encaissé sera remboursé.
- Une attestation d'assurance doit être remise en Mairie avant la remise des clés
- La salle est louée aux associations extérieures proposant des activités hebdomadaires aux habitants moyennant le règlement de 120.00€ annuel

Prenez date :

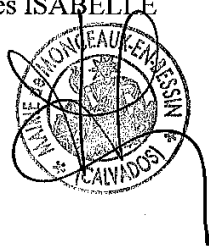
Commission finances Jeudi 23 Mars 20h & prochain conseil municipal le vendredi 7 Avril 2017.

Tour de table.

M. BONNEAU établit le planning de permanence des conseillers pour assurer la distribution des sacs déchets verts et tri sélectifs.

-
- Le conseil est clos à 23h45mn.
- A Monceaux en Bessin, le 24 Février 2017
-

Le Maire,
Gilles ISABELLE



**Nous, Gilles ISABELLE, Maire,
Clôture et arrêtons la séance du 24 février 2017**

Délibération DM2017.02.24-1: Travaux - attribution

Délibération DM2017.02.24-2 : Zone 1AU – Approbation du projet, choix du nom

Délibération DM2017.02.24-3 : Budget 2017 – vote des taux, orientation budgétaire

Délibération DM2017.02.24-4 : ADTLB – non-adhésion

Délibération DM2017.02.24-5 : site internet – référent

Délibération DM2017.02.24-6 : salle des fêtes – tarifs et conditions

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

NOM & PRENOM	DOMICILE	DATE ELECTION	SIGNATURE
ISABELLE Gilles Maire	977 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BARBE Matthieu Conseiller	2 résidence les Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
BERNARD Thibaud Conseiller	171 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	
BONNEAU Michel Adjoint	Rue des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
DE SAINT LOUVENT Christophe Conseiller	41 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
DUJARDIN Anne Adjoint	1 sente de la Chesnaie 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
GORHY Wilfried Conseiller	8 résidence les Floralies 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	
JOUGOUNOUX Frédéric Conseiller	1095 route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	30/03/2014	

LALONDE Patrick Conseiller	9 chemin des Prés d'Aure 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	P/o M. BONNEAU
LALOUELLE Emmanuel Conseiller	Résidence La Croix 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	P/o G. ISABELLE
LE BOUTEILLER Martial Adjoint	2012 rue des Primevères 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	P/o A. DUJARDIN
LEVAVASSEUR Caroline Conseillère	route de Tilly 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
OLIVE Bruno Conseiller	Résidence des Pommiers 14400 Monceaux en Bessin	25/09/2016	
SOUHARD Alain Conseiller	Impasse des Platanes 14400 Monceaux en Bessin	02/10/2016	
VIARD Bertrand Conseiller	1 Chemin Bellefontaine 14400 Monceaux en Bessin	23/03/2014	